



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux Membres
De l'Association ENVIE DE FRANCHE COMTE

43 Rue Villedieu
25700 VALENTIGNEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ENVIE DE FRANCHE COMTE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Faits caractéristiques - Autres éléments significatifs" de l'annexe concernant les mesures mises en place en 2014 face aux difficultés rencontrées par ENVIE.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 28 mai 2014



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

COMPTES ANNUELS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Bilan

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 339	2 242	1 096	
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	55 542	392	55 150	55 343
Constructions	1 046 862	336 275	710 587	750 270
Installations techniques, matériel et outillage ind	44 343	37 460	6 883	7 087
Autres immobilisations corporelles	127 353	93 541	33 812	12 347
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	34 964	250	34 714	34 964
TIAP & autres titres immobilisés	2 050		2 050	2 050
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 752		9 752	8 002
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	1 324 205	470 160	854 045	870 064
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnemen	13 241	6 330	6 912	10 638
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	95 253		95 253	105 111
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	124 459	14 627	109 832	67 075
Autres créances	98 910		98 910	57 736
Divers				
Valeurs mobilières de placement	316		316	316
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 533		4 533	4 464
Charges constatées d'avance	4 546		4 546	6 028
ACTIF CIRCULANT	341 259	20 956	320 302	251 367
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	1 665 463	491 116	1 174 347	1 121 431

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	386 025	362 394
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	610	610
Report à nouveau	-59 750	-15 740
RESULTAT DE L'EXERCICE	-89 602	-44 009
FONDS PROPRES	237 284	303 254
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	429 737	452 707
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	429 737	452 707
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	667 020	755 961
Provisions pour risques	7 523	5 362
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 523	5 362
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	169 577	195 637
Découverts et concours bancaires	40 244	6 987
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	209 821	202 624
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 315	61 684
Dettes fiscales et sociales	90 882	83 607
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 758	
Autres dettes	81 029	12 193
Produits constatés d'avance		
DETTES	499 804	360 108
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	1 174 347	1 121 431

Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	414 043	339 151
Prestations de services	35 402	33 394
Produits des activités annexes	48 148	61 343
Production stockée	-9 858	23 323
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	268 325	265 615
Reprises et Transferts de charge	109 583	110 213
Autres produits	621	112
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations	12	8
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
Produits d'exploitation	866 276	833 158
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	81 833	64 120
Variation de stock de matières premières	5 489	4 136
Autres achats non stockés	52 982	54 416
Charges externes	183 086	151 935
Impôts et taxes	43 709	37 135
Salaires et Traitements	415 460	404 256
Charges sociales	113 647	112 632
Amortissements et provisions	72 867	68 944
Engagements à réaliser		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	3 035	3 153
Charges d'exploitation	972 110	900 727
RESULTAT D'EXPLOITATION	-105 834	-67 568
Produits financiers	47	73
Charges financières	8 438	7 681
Résultat financier	-8 391	-7 608
Opérations faites en commun		
RESULTAT COURANT	-114 225	-75 176
Produits exceptionnels	26 470	34 085
Charges exceptionnelles	1 847	2 912
Résultat exceptionnel	24 623	31 174
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		7
EXCEDENT OU PERTE	-89 602	-44 009

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS



Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
Charges		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Produits		



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ENVIE FRANCHE COMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 1 174 347 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 89 602 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

* L'association ENVIE Franche-Comté a fait construire de nouveaux locaux destinés à accueillir l'atelier et les services administratifs. Ceux-ci ont été mis en service au 1er mai 2005 et amortis selon la méthode des composants.

* Cette construction a été partiellement financée par des subventions d'investissement. Considérant les contraintes de financement par la structure face au renouvellement d'un tel investissement, l'option de l'amortissement de celles-ci a été choisie par le Conseil d'Administration.

Par conséquent, la part des subventions affectées à la construction est reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement du bien pour un montant de 22.970,24 € en 2013.

* Stocks :

Méthode d'évaluation :

Evaluation des stocks consommés :

- Matières premières
- Matières consommables et pièces détachées.

Ces stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré - premier sorti.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais d'approche.

Evaluation des stocks fabriqués :

- Les produits finis sont évalués au prix de vente moyen annuel (ou prix de vente au 31 décembre si celui-ci est inférieur).



Règles et méthodes comptables

- Le réseau Envie préconise d'appliquer un coefficient pondérateur afin de neutraliser les bénéfices futurs.
- Le coefficient est de 80 % pour l'Electroménager d'Occasion (EMO) et 90 % pour les Occasions Premier Choix (OPC).

Le réseau Envie préconise de constituer une provision sur le stock EMO en tenant compte de son ancienneté, soit :

- Provision de 15 % si elle est comprise entre 3 et 6 mois ;
- Provision de 30 % au-delà.

La structure a maintenu par ailleurs sa provision de 10 % sur le stock d'épave OPC, provision qui n'est pas répertoriée dans les préconisations du réseau Envie.

* La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87, confirme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 11 833€ au 31 décembre 2013.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- o Départ à l'initiative du salarié ;
- o Age de départ : 62 ans ;
- o Taux de turn-over moyen ;
- o Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 % ;
- o Taux d'actualisation brut : 3.25 %
- o Table de mortalité : INSEE 2013 ;
- o Taux moyen de charges sociales : - non cadres : 40 %

* La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités, en dehors des membres de son Conseil d'Administration et ne dispose pas de contributions volontaires en nature.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Lors de la construction des locaux en 2004, l'Association a souscrit plusieurs emprunts, à savoir :

* auprès de la Banque du Crédit Mutuel de Mandeure Valentigney deux emprunts à hauteur de 100,000 € et 185,000 € ;

* auprès de la Caisse d'Epargne de Besançon un emprunt de 35,000 €.

L'intégralité de ces emprunts est garantie par une hypothèque conventionnelle inscrite sur le bâtiment faisant l'objet de ces financements.

Emprunt restant dû au 31 décembre 2013 : 169 305 €.

La structure ne dispose d'aucun secteur fiscalisé en 2013.

Face aux difficultés rencontrées, un groupe de travail, composé d'administrateurs et de salariés permanents de la structure, a été mis en place en début d'année 2014 afin de dynamiser et de piloter l'ensemble des démarches commerciales.

Le développement de trois nouveaux points de vente sur des secteurs "non exploités" est également envisagé. Une réflexion est engagée sur la remise en état du matériel médical pour cela, une étude est actuellement en cours de réalisation. Notre communication sera globalement orientée autour d'une logique de développement durable et d'éco-responsabilité.

Un contact a été pris avec un organisme afin de procéder à un montage de dossier de financement qui devrait nous permettre d'augmenter nos fonds propres afin d'obtenir un équilibre au niveau de notre activité.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	707	2 631		3 339
Immobilisations corporelles	1 240 418	33 682		1 274 100
Immobilisations financières	45 016	1 750		46 766
Total	1 286 142	38 063		1 324 205
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	707	1 535		2 242
Immobilisations corporelles	415 371	52 297		467 668
Immobilisations financières		250		250
Total	416 078	54 082		470 160
ACTIF NET				854 045

Amortissements des immobilisations

Les nouveaux locaux sont amortis selon la méthode des composants en mode linéaire :

Gros oeuvre :	35 ans
Toiture :	35 ans
Chauffage - Sanitaire - Electricité :	20 ans
Menuiserie extérieure :	20 ans
Menuiserie intérieure - Plâtrerie - Carrelage :	20 ans
Plafonds - Sols - Peinture :	15 ans
Aménagement Extérieur :	20 ans
Aire de lavage - Quai :	15 ans
Enseigne - Sécurité :	15 ans

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 237 668 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 752		9 752
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	124 459	124 459	
Autres	98 910	98 910	
Charges constatées d'avance	4 546	4 546	
Total	237 668	227 916	9 752
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	60 443
Divers - produits à recevoir	945
Subventions à recevoir	78 841
Subv invest à recevoir	19 031
Total	159 261

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	5 362	7 523	5 362		7 523
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	5 362	7 523	5 362		7 523
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 523	5 362		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 499 804 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	40 244	40 244		
- à plus de 1 an à l'origine	169 577	27 148	127 320	15 109
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 315	98 315		
Dettes fiscales et sociales	90 882	90 882		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 758	19 758		
Autres dettes (**)	81 029	81 029		
Produits constatés d'avance				
Total	499 804	357 375	127 320	15 109

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers Groupe et associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	52 079
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	272
Ints Courus Payer	298
Dettes provis. pr congés à payer	24 417
Charges sociales s/congés à payer	9 778
Charges sociales - charges à payer	553
Clients - RRR avoirs à établir	3 796
Total	91 193

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 546		
Total	4 546		



Autres informations

Droit Individuel à la Formation

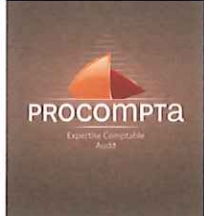
La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 535 heures.

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Emprunt garanti par une hypothèque conventionnelle inscrite sur le bâtiment</i>	169 305
Autres engagements reçus	169 305
Legs nets à réaliser	
Total.	169 305



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux Membres
de l'Association ENVIE DE FRANCHE COMTE

43 Rue Villedieu
25700 VALENTIGNEY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 28 mai 2014



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY